

ENFANCES MALTRAITÉES

La maltraitance envers les enfants ne se réduit pas à sa forme la plus évidente, à savoir l'atteinte à l'intégrité physique. On parle aujourd'hui de plus en plus de «maltraitance psychologique» pour qualifier les comportements qui portent gravement atteinte à l'estime de soi des enfants. Des comportements encore trop souvent tolérés sous le couvert de l'éducation.

Joël Meylan

Un enfant exposé tout petit à de la maltraitance risque sensiblement de développer des troubles psychiques à l'âge adulte, peut-on lire dans un article de la revue américaine «Translational Psychiatry» de décembre 2011. Les auteurs, des chercheurs genevois, ont mis pour la première fois en évidence les modifications chez l'adulte autrefois maltraité qui s'opèrent au niveau de l'expression de ses gènes. Les mauvais traitements ne laissent donc pas seulement des «bleus à l'âme».

La question de la maltraitance et du rapport à l'enfant évolue en fonction des époques, mais elle diverge aussi d'une culture à l'autre. La protection de l'enfant s'est véritablement développée vers le milieu du 20^e siècle, malgré des lois censées les protéger dès le 19^e siècle. Aux Etats Unis par exemple, des médecins ont en effet commencé à s'alarmer des lésions présentées par de nombreux enfants quotidiennement frappés. De manière très large, on retiendra que la maltraitance désigne aujourd'hui tout ce qui met en danger le développement harmonieux de l'enfant. Si tous les spécialistes de la question ne sont pas d'accord sur la manière de définir et de circonscrire ce qui relève exactement de la maltraitance

ou non, il existe un large consensus sur ses diverses manifestations.

La maltraitance physique désigne toutes les formes de sévices corporels, à l'exemple des gifles, des fessées ou des coups, qu'ils soient donnés avec la main ou un objet, mais regroupe aussi les abus sexuels, par ailleurs sanctionnés par le Code pénal. Le «syndrome du bébé secoué» fait aussi partie de ces sévices corporels. Il s'observe lorsqu'un des parents secoue violemment son bébé de moins d'une année. Il peut en résulter un traumatisme crânien potentiellement mortel.

La maltraitance désigne aujourd'hui tout ce qui met en danger le développement harmonieux de l'enfant.

Les maltraitements physiques et sexuels sont des champs aujourd'hui relativement bien appréhendés, car ils relèvent de faits bien précis et bien établis. Pour autant, les statistiques fiables à ce sujet manquent en Suisse. La dernière étude menée sur le sujet remonte à 2004 (Dominik Schöbi

et Meinrad Perrez, Université de Fribourg, 2005). Elle montre qu'un enfant sur trois serait victime de mauvais traitements.

On estime qu'environ 1700 enfants âgés de 0 à 2 ans et demi seraient frappés avec des objets. Dans la même tranche d'âge, ils sont 13000 à recevoir des gifles et environ 35000 des coups sur le derrière. En Allemagne, l'Institut Forsa de recherches sociales et d'analyse statistique a révélé très récemment que 50% des parents avaient recours à la fessée ou à la gifle, un chiffre plus important que ce qui avait été mesuré cinq ans auparavant.

En ce qui concerne les abus sexuels en Suisse, un relevé datant de 2011 de la Fondation Optimus indique que 22% de filles et 8% de garçons disent avoir subi au moins une fois une agression sexuelle accompagnée d'un contact physique.

ATTEINTES SUBTILES

Affirmer jour après jour devant son enfant qu'il est un bon à rien constitue aussi une forme de maltraitance et peut faire sur le long terme autant de dégâts sur son développement que les atteintes sexuelles ou physiques. La maltraitance psychologique désigne toute attitude qui porte atteinte à

l'estime de soi de l'enfant: dénigrement, rabaissement, insulte, humiliation, menace, cruauté mentale. Elle peut se traduire aussi par des exigences ou des attentes démesurées.

L'enfant n'est alors pas considéré comme un sujet à part entière, mais comme un objet n'ayant pas droit au respect et manipulable à merci. Ce type de maltraitance, très subtil, est systématiquement présent dans toutes les formes de sévices contre l'enfant. Plus difficiles à objectiver et à détecter, certaines violences dites «douces» sont bien ancrées dans l'éducation, ce qui les rend faussement anodines. Souvent non intentionnelles, elles s'expriment notamment sur le mode du jugement («T'es trop petit pour comprendre!»), du reproche («Ca t'apprendra, tu l'a bien cherché...») ou par de petits faits du quotidien (essuyer la bouche du bébé alors qu'il mange encore. Ces marques de non-respect peuvent à la longue miner la confiance en soi du jeune enfant.

Les violences conjugales comme forme de maltraitance psychologique préoccupent aujourd'hui plus particulièrement les chercheurs. Avec l'augmentation des séparations et des divorces, l'enfant est parfois témoin de disputes et d'altercations très vives au sein du couple. Dans de tels contextes, l'enfant est parfois pris en otage affectivement par l'un de ses deux parents qui le manipulera à dessein de le monter contre l'autre conjoint. Un conflit de loyauté orchestré par le parent destructeur lui donnera l'impression qu'il doit choisir son camp. Il subit alors d'énormes pressions psychologiques et appréhendera son environnement de manière clivée.

NÉGLIGENCE

La négligence de l'enfant fait partie des maltraitements dits «passives». Elle se manifeste lorsque les besoins physiques (nourriture, hygiène, santé, habillement) et émotionnels (affection, attention) ne sont pas satisfaits. Des spécialistes de l'enfance constatent aujourd'hui dans nos sociétés une augmentation des carences infantiles d'ordre psychologique. Il n'est ainsi pas rare qu'un enfant soit «abandonné» dès le plus jeune âge devant la télévision ou ses jeux vidéo. Il y passera l'essentiel de son temps libre et ne développera pas, grâce au contact du groupe, de véritables compétences sociales, avec un risque d'isolement.

La grande majorité de ces formes de maltraitance ont lieu au sein même

de la famille. Il existe plusieurs facteurs de risque liés aux conditions psychologiques, sociales et culturelles des parents et de leurs enfants. Leur influence respective fait toujours débat, même si la maltraitance est aujourd'hui généralement comprise comme le fruit d'une interaction entre de nombreuses variables.

Quoi qu'il en soit, la maltraitance nuit à la relation parent-enfant et peut être source de traumatisme, si ce n'est de troubles psychiques. En frappant ou en humiliant, l'adulte récupère momentanément une partie de son pouvoir et de son autorité. Un enfant qui aura appris à résoudre ses problèmes uniquement sur le mode de la violence, par les injures, par l'hostilité et le mépris, par les coups, privilégiera par la suite moins facilement la discussion ou l'échange des points de vue pour venir à bout d'un conflit ou d'une tension. L'enfant apprend en s'inspirant de ses modèles. Lorsqu'il se trouvera en face de choix éducationnels à faire, peut-être privilégiera-t-il la punition et les châtiments au détriment de l'explication. Une éducation sans violence s'apprend dès l'enfance.

Pour l'heure, établir un lien de causalité entre une situation de violence (physique, sexuelle ou psychologique) vécue par l'enfant et les troubles psychologiques de l'adulte n'est pas aisé, même si les études sont toujours plus nombreuses à accréditer cette association. De nombreux paramètres comme le degré de violence, sa répétition dans le temps, le caractère de l'enfant, les attitudes parentales doivent être pris en compte.

Certains adultes autrefois gravement maltraités s'en sortent plus ou moins indemnes. Des phénomènes de résilience pourraient être en expliquer la raison. Les parcours de vie

sont éminemment différents et les recherches sur les conséquences de la maltraitance, déjà bien avancées, doivent se poursuivre pour mieux en saisir les mécanismes.

L'ENFANT ET LA SOCIÉTÉ

Depuis les années 1980, certains parents ont privilégié la non-intervention ou le «laisser-aller» face à leurs enfants, avec toutes les conséquences désastreuses que cela présuppose. Le laxisme est tout aussi préjudiciable à l'équilibre des enfants. Poser des limites claires à l'enfant le sécurisera, lui donnera des repères qui serviront d'appui à son développement. En l'absence de règles cohérentes, il ne saura pas à qui ou à quoi se fier et ne pourra pas s'épanouir de la même manière. Si donc les règles sont nécessaires, elles doivent s'adapter à stade de développement de l'enfant. Le message simple mais efficace diffusé par de nombreux spécialistes dans le domaine serait de ne jamais faire à son enfant ce que l'on n'aimerait pas qu'on nous fasse. La société aurait tout à y gagner.

Ne jamais faire à son enfant ce qu'on n'aimerait pas qu'on nous fasse.

L'intervention face à la maltraitance n'est pas facile. Il faut à la fois protéger et aider l'enfant, tout en tentant, suivant les formes de violence, de préserver ce qui peut l'être et de faire évoluer les choses dans le contexte familial. C'est aussi souvent sous l'ordre de la justice que ce travail doit s'accomplir, ce qui ne vient pas faciliter la prise en charge. Des parents maltraitants acceptent par ailleurs assez mal cette forme de contrôle social sur leurs faits et gestes vis-à-vis de l'enfant. Toutes



Selon la Convention internationale des droits de l'enfant, l'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités. Photo: iStockphoto.com/MoMorad.

LE RÔLE DES AUTORITÉS

Il existe des différences importantes entre les cantons dans la mise en œuvre des droits de l'enfant. Dans le canton de Vaud, tout un chacun a la possibilité de signaler un cas de maltraitance au Service de la protection de la jeunesse (SPJ). Les professionnels qui ont charge d'enfants ont quant à eux l'obligation de signaler toute situation de maltraitance. Celle-ci est évaluée par le SPJ qui va formuler une première appréciation sur le danger encouru par l'enfant dans son développement. Suivant la nature des faits, l'autorité judiciaire compétente peut ordonner l'ouverture d'une enquête en limitation de l'autorité parentale. Avec l'accord des parents ou sur mandat de la justice, des actions socioéducatives peuvent être décidées. Y participeront des professionnels issus des différents milieux de vie du mineur concerné.

ces composantes rendent la mission des intervenants particulièrement délicate.

ASPECTS LÉGAUX

En cas de mauvais traitements physiques et psychiques, d'abus sexuels ou de négligences, en Suisse, «une action liée à la protection des mineurs est mise en œuvre soit sur une base administrative par les autorités compétentes (Service de protection de la jeunesse, Office des mineurs), soit dans le cadre d'un mandat judiciaire», lit-on sur le site Internet www.socialinfo.ch. Dans ce dernier cas de figure, «l'autorité judiciaire a le pouvoir d'imposer une mesure pour protéger l'enfant, et ce sont les règles du droit civil suisse

et du droit cantonal qui s'appliquent». Des mesures de curatelle, d'assistance éducative, d'éloignement ou de retrait de la garde peuvent être prises, à condition que le danger, «pour le bien de l'enfant», soit sérieux.

Cette dernière notion n'est malheureusement pas suffisamment explicitée. Alors que les châtiments corporels sont clairement interdits dans plus de 20 pays, conformément à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, la Suisse reste à la traîne. Cela a pour effet l'inégalité de traitement des enfants devant la loi, en ce qui concerne les voies de fait, indique la Fondation suisse pour la protection

de l'enfant: «Alors qu'une gifle entre adultes est poursuivie pénalement, les enfants peuvent recevoir de nombreuses gifles avant que les autorités n'interviennent.»

L'exemple de la Suède, qui interdit depuis plus de 30 ans tout recours à une correction physique, tout en prévoyant des mesures d'accompagnement et de soutien familial dans les tâches éducatives, devrait être suivi. Il en résulterait, comme là-bas, une baisse drastique des faits de maltraitance et la certitude reconnue que, tout comme il est interdit de battre sa femme, on ne doit pas battre son enfant.

L'APPORT D'ALICE MILLER

Alice Miller: un nom bien connu des professionnels intervenant dans le domaine de la maltraitance, mais aussi du grand public qui, depuis les années 1980, plébiscite ses nombreux ouvrages, traduits d'ailleurs en trente langues.



Photo: couverture du livre «L'essentiel d'Alice Miller», Editions Flammarion. DR.

Docteur en philosophie, en psychologie et en sociologie, cette grande dame décédée en 2010 a traqué et combattu toutes les formes de maltraitance et d'abus envers les enfants. «Battre un adulte, dit-elle, est qualifié de torture, battre un enfant, de mesure éducative.»

Dès 1986, ses recherches la poussent à remettre en question la psychanalyse, qui tend selon elle à ne considérer les abus sur les enfants qu'en termes de fantasmes et non de réalité. Pour elle, Freud a inventé la «théorie des pulsions» pour protéger les parents de toute culpabilité ou de toute responsabilité dans les traumatismes développés par leurs enfants. Alice Miller rompra définitivement avec l'Association psychanalytique internationale (API) deux ans plus tard.

Dans un des ses premiers ouvrages, «C'est pour ton bien» (1984), elle dénoncera diverses formes de maltraitance, souvent larvées, mais bien présentes dans l'éducation ordinaire: ce qu'elle appelle la «pédagogie noire». Les parents abusant de leur autorité vont, «pour son bien», chercher à casser chez leur enfant toute velléité qui serait contraire à leurs exigences morales, éducatives ou sociales. L'objectif: en faire des êtres dociles et obéissants. En prenant l'exemple d'Adolf Hitler, elle montrera comment

un enfant cruellement battu et humilié peut devenir un monstre d'inhumanité, faisant par là un lien pas si évident à l'époque entre les mauvais traitements subis dans l'enfance et la violence des adultes.

En effet, devant des comportements de violence de la part de ses parents, l'enfant n'aura qu'un seul choix: se nier lui-même, c'est-à-dire apprendre à se conformer de toutes ses forces à leurs attentes pour ne pas perdre leur «amour»; quitte à se suradapter et à taire son ressenti naturel. Cette stratégie de survie l'obligera à refouler toutes sortes d'émotions, notamment de l'ordre de la colère, devant des parents abusifs. Devenu adulte, il vivra comme un automate, bloqué émotionnellement et dénué de toute capacité d'empathie. Les émotions refoules se retourneront contre lui sous la forme de sentiments de culpabilité, voire de dépression ou de troubles psychosomatiques; il se peut aussi qu'il se décharge sur les autres, notamment sur ses propres enfants.

D'où le cycle infernal de cette violence. Généralisée, la non-prise en considération des violences ordinaires faites sur l'enfant induit aussi des conséquences sur le système social tout entier: par peur de remettre en question certains fondamentaux de l'éducation, on justifie l'injustifiable:

«Une petite fessée ne fait pas de mal», entend-on.

Pour venir en aide à ces adultes dés-humanisés et insensibilisés, Alice Miller préconise de se reconnecter avec l'enfant blessé et humilié en soi. Pour elle, un «témoin lucide», à savoir un psychothérapeute bien au clair avec son passé, doté d'empathie, accompagnera la victime dans la reconnaissance du mal qui lui a été fait et l'aidera à sortir du déni. Cette confrontation permettra d'avoir à nouveau accès à son vrai Soi et de se libérer intérieurement des conséquences de la maltraitance subie enfant.

Ses thèses rencontrent aujourd'hui encore beaucoup de succès puisque de nombreuses organisations internationales de défense des droits des enfants continuent aujourd'hui à s'inspirer de sa pensée. Les enfants doivent avoir entière confiance en leurs parents pour bien se développer. Lui faire du tort l'inclinera à la méfiance.

Pour aller plus loin: «L'essentiel d'Alice Miller», recueil des quatre livres les plus célèbres d'Alice Miller, Flammarion, Paris, 2011.

INTERVIEW TÉMOIGNAGE

Nombreuses sont les victimes de maltraitance qui ont trouvé dans la pensée d'Alice Miller le moyen de s'en sortir, de réinvestir leur propre histoire et mieux vivre au présent. Témoignage.

Chantal*, une jeune femme d'une trentaine d'années, fait partie de ces adultes qui, enfants, ont été durement maltraités. Elle se confie ici sur son parcours de vie et montre comment elle a réussi, grâce notamment aux ouvrages d'Alice Miller, à refaire surface.

«Diagonales»: A quoi a ressemblé votre enfance?

Chantal: Enfant, il m'est arrivé d'être frappée. Mon père, qui était alcoolique, et ma mère, qui avait une tendance à la dépression, se disputaient

souvent très violemment. Il m'arrivait de devoir les séparer, quitte à prendre des coups. Par ailleurs, ils exigeaient que je m'épuise à l'école, afin de réussir sur le plan intellectuel. Pour m'adapter à toutes ces conditions, j'ai dû apprendre depuis petite à ravalier

tout mon ressenti, à me couper de mes émotions. Au point de me déconnecter presque totalement de cette partie essentielle et vitale de moi-même.

Comment vous sentiez-vous à la fin de votre adolescence?

Mon corps a commencé à manifester son ras-le-bol vers l'âge de 20 ans. Je me suis retrouvée en dépression sévère. J'avais consacré une telle énergie à refouler mes émotions, et notamment ma colère contre mes parents, que mon corps s'était épuisé.

«Je rejouais en fait la seule partition apprise auprès de mes parents.»

Quel regard portiez-vous alors sur les enfants maltraités que vous avez pu être amenée à croiser?

Je n'aimais, en général, pas beaucoup les enfants. Lorsque j'entendais un bébé pleurer, cela m'irritait au plus haut point et je n'avais qu'une envie: qu'il se taise. Autant dire que mon instinct maternel était inexistant. En ce qui concerne les enfants maltraités, comme il m'aurait fallu ouvrir les yeux sur ma propre enfance pour ressentir ce que pouvait être la maltraitance, je ne portais aucun regard compassionnel sur les enfants maltraités. La maltraitance, pour moi, c'était normal.

Qu'en était-il de vos relations?

Je reproduisais avec mes conjoints des relations où j'étais constamment «parentifiée»: je me donnais pour devoir de soutenir l'autre, comme je l'avais fait auparavant avec mes parents. Pareil avec mes amis que j'étais toujours prête à aider. Quelque part, ce rôle de sauveur m'arrangeait bien et conférait à mes yeux de la valeur. Ce n'est que plus tard que j'ai découvert que l'estime de soi ne s'enracinait pas dans le faire ou le montrer, mais dans «l'être», la vie émotionnelle.

Qu'est-ce qui vous a aidée à revisiter votre enfance?

Une thérapie de reconnexion émotionnelle m'a aidée à faire une bonne part de lumière sur mon enfance. Et c'est uniquement après avoir revécu émotionnellement certaines périodes de

terreur que j'ai pris la mesure des mauvais traitements que j'avais subis. Une grande partie de mon mal-être s'expliquait. Les temps qui ont suivi cette reconnexion avec mes émotions, je me suis surprise, dans un magasin, à me demander pourquoi une mère ne consolait pas son enfant qui pleurait. J'avais envie d'aller le réconforter. Je venais de redécouvrir l'empathie.

Comment votre thérapeute vous a-t-il accompagné durant cette démarche?

J'ai été encouragée à écouter mes émotions et à agir en fonction de ce qu'elles avaient à me dire. La fureur du petit enfant réprimé en moi, j'ai dû apprendre à l'identifier et, surtout, à comprendre qu'elle s'adressait à mes parents et qu'elle était légitime.

Après de longs mois de cheminement durant lesquels je me suis autorisée à détester mes parents, j'ai pu progressivement décharger une grande partie de ma rage. J'ai compris aussi pourquoi je tombais fréquemment sur les mauvaises personnes dans mes relations de couple. Je rejouais en fait la seule partition apprise auprès de mes parents.

Le pardon est-il possible selon vous?

Je me méfie du pardon. S'agit-il d'excuser, de prendre de la distance ou d'aimer quand même? A mon sens, compris comme un devoir moral, la nécessité de pardonner m'a empêché de donner voix à l'enfant blessé en moi. Je sais, bien entendu, que mes parents eux aussi ont été des victimes, à l'image de tout bourreau d'ailleurs, mais le fait qu'ils n'aient pas évolué sur le plan

personnel ne me donne pas envie de rester en contact avec eux. Je n'excuse jamais les actes de maltraitance. Selon moi, toute victime devrait fournir un effort pour ne pas devenir à son tour bourreau. Le fait d'avoir eu une enfance difficile n'excuse pas les actes maltraitants.

Que conseillerez-vous à un adulte maltraité durant son enfance?

S'il n'a pas reconnu émotionnellement le mal qui lui a été fait, je lui conseillerais de trouver une personne équilibrée, bien ancrée émotionnellement, qui puisse non seulement identifier les abus et les nommer, mais aussi s'en indigner. Pour Alice Miller, l'indignation devant le mal subi doit être le moteur de la thérapie, du début à la fin. Mais il n'est pas facile de trouver un psychologue qui n'ait pas peur des émotions et qui puisse leur offrir un espace d'expression.

Qu'est-ce qui marche selon vous face à un adulte maltraitant?

Il est essentiel de montrer aux parents maltraitants pourquoi ils agissent de la sorte. Certes, on peut leur donner des outils pour apprendre à gérer leur côté violent, mais l'important pour moi est d'aller vraiment au fond du problème, en les invitant à considérer comment eux-mêmes ont été traités durant leur enfance. A mon avis, tout ce qui est refoulé et non résolu détermine fortement notre façon d'être dans le présent. Et les enfants nous le montreront d'une façon ou d'une autre.

* Prénom d'emprunt

APPRENDRE À DIRE NON

L'Association Zadig, à Lausanne, réunit professionnels et artistes pour un même but: prévenir la maltraitance. Ensemble, ils interviennent auprès des enfants, à travers des spectacles de marionnettes, dans les écoles enfantines et primaires. Présentation.

«Plus vite on intervient, mieux c'est!», nous déclare d'emblée, Catherine Mannella, présidente et cofondatrice de l'Association Zadig*, à Lausanne, qui œuvre depuis près de 15 ans dans le domaine de la prévention et de la détection précoce de la maltraitance. L'environnement scolaire, cette assistante sociale le connaît bien, puisqu'elle

travaille depuis plusieurs années au Service de la santé des écoles. Le programme élaboré par l'Association Zadig en tient parfaitement compte, et c'est ce qui fait toute sa force.

Subventionnée par la ville de Lausanne pour l'application de son programme, mais aussi par la Loterie Romande et



«Zazie et la petite voix»: L'Association Zadig, à travers ses spectacles, encourage les enfants à écouter leur voix intérieure pour se prémunir des mauvais traitements. Photo: Association Zadig.

d'autres sponsors privés, l'Association Zadig a su s'entourer de professionnels compétents qui agissent main dans la main: comédiens, marionnettistes, musiciens, infirmières-animatrices.

Les classes qui participent à ce programme, facultatif, assistent donc à de vrais spectacles de marionnettes, donnés dans un castelet. Grâce à l'implication des enseignants, les messages de prévention délivrés dans les représentations sont relayés tout au long de l'année. De quoi faire reculer la maltraitance.

Pour l'heure, seules sont concernées les classes enfantines (CIN) et de première primaire (CYP). Le message est adapté au degré scolaire, tant il est vrai qu'on ne comprend pas les choses de la même façon à 4 ou à 6 ans! Entretien avec la fondatrice.

«Diagonales»: Comment est né votre programme?

Catherine Mannella: Dans les années 1980 déjà, il nous semblait très important de faire de la prévention contre la maltraitance en milieu scolaire. La coordination de réseau avec des professionnels n'était cependant pas suffisamment étoffée et ne garantissait pas forcément un suivi en cas de détection. En 1997, ces conditions étaient enfin

réunies et l'Association Zadig a pu voir le jour.

Qu'est-ce qui est central à vos yeux pour lutter contre la maltraitance?

Pour que l'enfant puisse se protéger de toute forme de maltraitance, il faut déjà qu'il sache l'identifier comme telle. Nos spectacles, sur un mode imagé, mais concret, lui apprennent à reconnaître une situation à risque, à se protéger, à trouver de l'aide en cas de besoin. Nous insistons sur l'estime de soi, capacité essentielle pour que l'enfant ose dire «Non!».

Parlez-nous des spectacles destinés aux écoles enfantines (CIN).

A travers notre spectacle de marionnettes, nous relayons le message suivant: «Quand on n'est pas sûr, il faut écouter sa petite voix, quand elle nous dit non, il faut dire non!» Très simple à comprendre, ce leitmotiv est présenté sous forme de saynètes, entrecoupées d'une chanson avec des musiciens. Il y a une petite ronde à la fin où l'on rechante.

Et pour les classes de première primaire (CYP)?

Les scènes sont plus explicites. Il y a aussi l'utilisation de deux petites voix

intérieures. Laquelle écoute-t-on et pourquoi? On se rapproche là du monde des adultes.

Y a-t-il parfois détection suite à votre spectacle?

C'est malheureusement le cas. Si une détection a lieu, une évaluation de la situation se fera et un processus de signalement au SPJ sera effectué par l'école. Par ailleurs, s'il y a suspicion de la part d'un enseignant, Zadig pourra l'encourager à signaler la situation et trouver de l'aide dans le cadre de son établissement scolaire.

Quel rôle les enseignants jouent-ils dans la prévention contre la maltraitance?

Après les spectacles, les enseignants reçoivent du matériel pédagogique (CD, posters, jeux, etc.) qui leur permettra de travailler en classe différentes facettes de l'estime de soi: «Est-ce agréable ou désagréable?», «Ça me fait oui ou ça me fait non?», «Qu'est-ce qui se passe quand je suis triste?», «Vers qui puis-je me tourner?». Ce que bien souvent les enseignants appliquent déjà de manière naturelle.

Notre programme leur donne un fil rouge pour assurer cette continuité tout au long de l'année. Des infirmières-animatrices passent aussi dans les classes pour aborder plus spécifiquement la question de la protection du corps et de l'abus sexuel. Nous rencontrons aussi régulièrement les enseignants en cours d'année scolaire pour des échanges autour des expériences faites et pour évaluer nos pratiques.

Et les parents, là-dedans?

Nous leur présentons nos activités lors de la traditionnelle «soirée parents» de la rentrée. Ils sont donc informés sur tous les contenus, mais n'assistent pas directement au spectacle; nous comptons aussi sur les enfants et le matériel personnel (cartes, cahiers...) que nous leur fournissons pour que la problématique de la maltraitance soit discutée avec les parents.

Adresse: Association Zadig, rue Saint-Martin 38 bis, 1005 Lausanne, www.zadig.ch.

* Les membres de l'association: Adele Mazzei, Olivier Forel et Lionel Caille pour la partie spectacle; Gilda Petoud et Sophie Schmidt pour la partie application du programme.